

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1406

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« en charge de la certification professionnelle de France compétences »

les mots :

« de France compétences en charge de la certification professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.